

NÉGOCIATIONS SALARIALES À LA POSTE : Séance du 8 février

DES PROPOSITIONS QUI NE DECOLLENT PAS !

- Augmentation générale de 2,5% pour les salariés de classes I et II,
- Augmentation générale de 1% et une enveloppe globale de 2% pour les augmentations individuelles pour les salariés de classes III comme les personnels de Groupe A et B,
- Augmentation de 3% du Complément de Rémunération et de la prime ultra-marine à partir du mois de juillet,
- Revalorisation de 1 à 2 €uros par mois de l'indemnité télétravail,
- Augmentation de 170 €uros par an de l'indemnité transport, extension de la mesure à ce montant pour les personnels dont le trajet domicile/travail se situe entre 10 et 20 Km,
- Mise en place également à hauteur de 170 €uros par an d'un forfait mobilité durable cumulable avec la prise en charge des frais de transports en commun

**Chacun-e fera ses calculs,
mais pour la CGT,
le compte n'y est pas !**

Deux exemples sachant que le cumul des propositions ne s'appliquerait pleinement qu'à partir du second semestre :

- ▶ Pour un-e salarié-e de niveau II.1 avec 10 ans d'ancienneté qui utilise un vélo ou son véhicule personnel pour se rendre sur son lieu de travail distant d'au moins 10Km de son domicile, le gain mensuel se situe à 65€ brut.
- ▶ Pour un-e fonctionnaire de niveau III.3 effectuant 2 jours de télétravail hebdomadaires et utilisant exclusivement les transports en commun, le gain mensuel culmine à 8€50.

A l'initiative de la CGT, une plateforme unitaire avec les organisations SUD, FO, CFE-CGC, UNSA et CFTC a été exposée à La Poste dès le début de séance. Celle-ci comprenait :

- 🔊 Une augmentation générale pour tous, quelles que soient les fonctions,
- 🔊 Une revalorisation des rémunérations intégrant le rattrapage du pouvoir d'achat fortement amputé en 2022 et son maintien pour l'année en cours
- 🔊 Une refonte des grilles indiciaires consistant à une réelle progression des salaires tout au long de la carrière avec ou sans changement de niveau de fonction et valorisant les évolutions professionnelles
- 🔊 La prise en compte de l'ensemble des statuts des Postiers et par conséquent s'assurer que l'ensemble des personnels fonctionnaires à l'instar de leurs collègues salariés ne subit aucune perte de pouvoir d'achat.
- 🔊 L'application de manière rétroactive au 1er janvier de l'ensemble des mesures actées au titre de ces Négociations.

Cette plateforme commune aux organisations syndicales est un point d'appui pour peser dans le cadre de ces négociations salariales.

Signez la pétition en ligne



Cependant, se mobiliser demeure une nécessité pour obtenir de réelles augmentations de salaires pour tous.

La pétition CGT recueille de nombreuses signatures aussi bien en ligne que dans les services sur la base des propositions suivantes :

- 🔊 **Augmentation générale pour tous à hauteur de 10%**
- 🔊 **Un gain minimum garanti en 2023 de 2500€**
- 🔊 **Le treizième mois**

Plus nombreux encore, signons la pétition et portons la auprès de nos directions.

Tout un chacun fait le lien entre le niveau de nos salaires, le financement de la protection sociale dont la retraite et le montant de celle-ci lorsqu'on quitte son activité professionnelle

Déjà de nombreux Postiers se sont déjà engagés dans l'action par la grève, en participant aux manifestations pour dire non au recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans, pour exiger une plus grande justice sociale.

Dans la période des millions de salariés sont mobilisés contre la réforme des retraites mais aussi pour des augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail, des emplois,...

La CGT FAPT appelle les postières et postiers à se réunir pour décider de leurs revendications et des formes d'actions pour les faire aboutir, à multiplier chaque jour les initiatives sur chaque lieu de travail (délégation de masse pour porter la pétition, débrayage, rassemblement, Assemblée Générale ...) pour exiger auprès de nos directions locales d'augmenter les salaires, pas l'âge de la retraite.

Les préavis de grève déposés par la CGT portent nos revendications en termes salarial.

La CGT appelle l'ensemble des postières et postiers, des intérimaires, CDD, sous-traitants, ... à participer aux journées d'action unitaire interprofessionnelle :

Contre la réforme des retraites

Pour une retraite à 60 ans à taux plein.

LUTTONS TOUS ENSEMBLE, POUR GAGNER !



Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

(facultatif) Téléphone perso : pro :

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

